

## **UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE**

*GRELOT J.P.*

*Institut géographique national, SAINT-MANDÉ, FRANCE*

### **LE RÉFÉRENTIEL À GRANDE ÉCHELLE DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL**

L'Institut géographique national est un établissement public de l'État officiellement chargé « de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'en faire toutes les représentations appropriées ». En particulier, il constitue et met à jour des bases de données géographiques, dont un référentiel à grande échelle. Ce référentiel décrit l'ensemble du territoire sous une forme numérique, homogène et continue, avec une précision métrique. Il est constitué de quatre composantes indépendantes, superposables dans la limite de leur précision intrinsèque et interopérables entre elles : la composante orthophotographique, la composante topographique, la composante parcellaire et la composante adresse.

L'orthophotographie est produite au pas de 50 cm à partir de photographies aériennes ou d'images de satellites et est renouvelée au moins tous les cinq ans. La composante topographique, issue de stéréorestitution de photographies aériennes, est constituée des réseaux routiers, ferroviaires et électriques, de l'hydrographie, des constructions et des infrastructures, actualisés en continu, de l'occupation du sol et de l'orographie – modèle numérique de terrain au pas de 25 mètres –, actualisés au moins tous les dix ans, et de la toponymie. La composante parcellaire, issue du géoréférencement et de la remise en géométrie du plan cadastral, donne l'identifiant et les limites de chaque propriété ainsi que l'emprise des bâtiments. La composante localise tous les numéros d'adresses.

### **LE MODÈLE INITIAL DE FINANCEMENT DU RÉFÉRENTIEL**

Dans un premier temps, et selon le modèle commun à l'ensemble des bases de données de l'IGN, le financement du référentiel à grande échelle était réalisé par la conjonction d'une subvention de l'État et des contributions des utilisateurs, souvent fédérés en groupements territoriaux. Chaque groupement opérait une péréquation des capacités financières contributives de ses membres en fonction de leur mission et de l'intensité de leur utilisation des données. S'ajoutait, sur l'ensemble du territoire, une péréquation entre les zones à forts enjeux de connaissance et d'aménagement de l'espace et celles à enjeux sensiblement plus faibles ou à capacité financière structurellement réduite. Les groupements ont également un rôle de soutien technique de leurs membres, et mutualisent un ensemble de ressources en vue d'une approche cohérente de leur espace d'action ou de responsabilité.

Ce schéma a toutefois montré deux inconvénients. Le premier a freiné l'utilisation des données, notamment pour les utilisateurs occasionnels ou ne traitant qu'une petite partie de la surface couverte par un groupement, souvent constitué à l'échelon du département (en moyenne, 5000 km<sup>2</sup>) voire de la région administrative (25000 km<sup>2</sup>), alors que le plus petit échelon administratif français est la commune (15 km<sup>2</sup>). Au regard des critères d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques, cet inconvénient apparaît comme une sous-utilisation de l'investissement public.

Le deuxième inconvénient tient à la superposition de deux relations entre l'IGN, tenu de produire et de mettre à jour les données géographiques de référence sur l'ensemble du territoire, et les utilisateurs des données, qui sont souvent les premiers à connaître les modifications intervenues dans leur zone, dont ils sont à l'origine ou qu'ils doivent connaître en temps immédiat pour exercer leur fonction. L'utilisateur devient ainsi fournisseur, dans un schéma économique complexe si on doit évaluer son apport en fonction de la qualité et de la complétude des informations qu'il fournit.

### **UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DU RÉFÉRENTIEL**

Un nouveau schéma a donc été décidé pour faciliter l'accès des organismes chargés d'une mission de service public au référentiel à grande échelle : ces organismes, si leur mission n'a pas de caractère industriel ou commercial, paient le seul coût marginal de reproduction et de diffusion des données. Cette option est pleinement cohérente avec les directives européennes du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (« directive Inspire »), et du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public. En contrepartie, l'État

abonde le budget de l'IGN du montant des contributions qui, dans le schéma antérieur, auraient été à la charge des utilisateurs.

Ce schéma se présente sous une forme d'abord économique. Il comporte en fait des enjeux lourds, qui le situent au rang d'une politique publique dans laquelle il n'y a pas un acteur central – le producteur de données – et des acteurs périphériques – les utilisateurs –, mais bien une communauté qui doit collectivement utiliser le référentiel à grande échelle de la manière la plus large possible, en faire le socle commun d'élaboration, de présentation et de mise en œuvre des politiques de préservation, d'aménagement et de mise en valeur des territoires, mais aussi veiller à son actualisation et au maintien de sa qualité dans la durée avec la meilleure efficacité économique.

Les deux prochaines années, et la comparaison avec la situation des autres bases de données de l'IGN qui restent dans la logique initiale, permettront de mesurer l'impact du nouveau modèle économique sur la diffusion et l'utilisation d'une composante essentielle de l'infrastructure nationale d'information géographique.